



REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 mars 2024

Nombre de Conseillers : 19 L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du  
Votants : 17 Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**Étaient présents :** Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Unai IRIGOYEN.

**Excusés :** Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVITCH, Zigor GOIEASKOETXEA, Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Début de séance 18h15

- Lecture des pouvoirs
- Désignation Secrétaire de séance : Madame Peigneguy
- Pour information : Décisions prises par délégation

Sollicitation département nouvelle école
Sollicitation DETR nouvelle école phase 2

- **Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.**  
Approuvé à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA  
VACANCE D'UN POSTE**

**(Commune de 1 000 habitants et plus)**

Madame la Maire rappelle que,

- par courrier en date du 20 février 2024 Madame Myriam COULOUMIERS a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Cette démission a été adressée dans les formes et conditions requises par la loi et est définitive depuis le 20 février 2024.

En application de l'article L.270 du Code Électoral, Monsieur Unai IRIGOYEN, suivant immédiat sur la liste « Un nouveau souffle pour Arbonne » dont faisait partie Madame Myriam COULOUMIERS lors des dernières élections municipales du 18 juillet 2021, est installé en qualité de conseiller municipal.

Madame la Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

## ADMINISTRATION

### 1. Actualisation de la composition de commissions communales

Rapporteur : Mme la MAIRE

Par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2021, Mme Myriam COULOUMIERS siégeait en qualité de conseillère municipale au sein de la Commission thématique « Jeunesse, Ecole, Petite enfance » puis de la Commission consultative « Nouvelle école ».

Par courrier en date du 20 février 2024, Madame Myriam COULOUMIERS a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission étant effective à compter de la réception dudit courrier, celle-ci se trouve de fait remplacée au sein de l'assemblée communale par Monsieur Unaï IRIGOYEN, suivant immédiat sur la liste « Un nouveau souffle pour Arbonne » dont faisait partie Madame Myriam COULOUMIERS lors des dernières élections municipales.

Il importe aujourd'hui, en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, d'actualiser en conséquence la composition des commissions municipales. Conformément à l'article précité, leurs membres sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Il est donc proposé de procéder à ladite désignation à main levée.

Etant donné qu'il convient également d'actualiser les membres de la commission communication.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **PROCEDER à la désignation des membres au sein de chacune des trois commissions municipales :**
  - **Commission thématique Jeunesse, Ecole, Petite enfance :** Jacqueline PEIGNEGUY – Alain PARIOLEAU – Valentin TELLECHEA – Alain BRUDNER – Sophie KONSTANTINOVITCH – Unaï IRIGOYEN
  - **Commission consultative « Nouvelle école » :** Patrick ALLEGROTTI – Jacqueline PEIGNEGUY – Dany EUSTACHE – Kathy COELHO – Sophie KONSTANTINOVITCH – Unaï IRIGOYEN
  - **Commission communication :** Marie-José MIALOCQ - Patrick ALLEGROTTI - Jacqueline PEIGNEGUY - Christiane URKIA - Benoit COVILLE – Marie BLEIKER - Aurélie BELASCAIN

Madame la Maire demande à Monsieur Unaï, s'il souhaite participer à la commission Moby en qualité d'élus ou de continuer en qualité de représentant des parents d'élèves.

Monsieur Unaï souhaite y participer en qualité d'élus pour laisser sa place à un parent d'élèves qui sont très demandeurs.

Avis favorable à l'unanimité

## FINANCES

### 2. Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Rapporteur : Jacqueline Peigneguy

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un partenaire majeur de la commune d'Arbonne, notamment en matière de services en faveur de la petite enfance et de l'enfance. En parallèle des prestations de service accordées aux équipements communaux (services périscolaires et extrascolaires, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parent), des dispositifs contractuels complètent le

partenariat entre ces deux structures : les conventions territoriales globales (CTG), se substituant aux contrats enfance jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur arrivée à échéance.

Un travail d'élaboration de la convention territoriale globale a donc été engagé en tenant compte des spécificités de ce nouveau dispositif :

- contrairement au CEJ, la CTG couvre l'ensemble des champs de la branche famille de la CAF : au-delà des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le partenariat est ainsi élargi à l'accompagnement à la parentalité, à l'accès aux droits et l'inclusion numérique, à l'accompagnement des familles, à l'animation de la vie sociale et au logement / cadre de vie ;
- plus qu'une convention, la CTG pose un cadre politique de référence dans les domaines concernés et constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet social de territoire pour le maintien et le développement des services en réponse aux besoins des familles ;
- sur le plan financier : le montant des enveloppes financières accordées au fonctionnement des services, ainsi qu'aux postes d'ingénierie et de coordination est globalement maintenu, cependant, leurs modalités d'attribution et de versement évoluent (versement direct aux gestionnaires du bonus territoire CTG, notions de coordonnateur de projet et de coopérateur CTG).

C'est donc en cohérence avec ces nouvelles orientations qu'a été élaboré la CTG du Pôle Sud Pays Basque. La CTG a été construite sur la base d'un diagnostic partagé, auxquels d'autres partenaires institutionnels et acteurs des territoires concernés ont été appelés à contribuer. Cet exercice a permis d'identifier des problématiques, des enjeux et des priorités à partir desquels des plans d'actions pourront être établis en lien avec les divers champs thématiques de la CTG. Cette démarche a permis d'aboutir à la convention territoriale globale proposée en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pôle Sud Pays Basque présentée en annexe ;
- d'autoriser Madame la maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Avis favorable à l'unanimité

## URBANISME

### 3. Vente bande de terrain communal parcelles Sansuena

Rapporteur : Dany EUSTACHE

Considérant qu'il convient d'ajuster la délibération n°2023-42 du 25/09/2023 au vu des servitudes réseaux.

Pour rappel, il s'agit des parcelles :

AD	210	00a53ca
AD	211	00a51ca
AD	212	00a49ca
AD	213	00a43ca
AD	214	00a41ca

Aujourd'hui, il importe d'enregistrer devant notaire la vente desdites parcelles de la commune d'Arbonne aux 5 propriétaires, le même jour.

Vu l'avis des domaines en date du 30 mai 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de:

**ARTICLE 1 : APPROUVER** le principe de la vente de la bande de terrain selon le plan de division ci-joint (annexe 3) ;

**ARTICLE 2 : FIXER** le montant de la vente de ces terrains à 150€ du m<sup>2</sup>;

**ARTICLE 3 : FIXER** que les frais de géomètre expert et de notaire sont à la charge des acheteurs.

**ARTICLE 4 : AUTORISER** Madame la Maire à signer toute pièce relative ou acte authentique à ces ventes.

Une précision est apportée sur le fait que cette vente ne peut se faire uniquement si les 5 propriétaires signent tous et en même temps.

Avis favorable à l'unanimité

#### 4. Questions diverses

##### QUESTIONS Un souffle nouveau pour Arbonne CM DU 25/03/2024

###### 1. Adressage

- *Les noms des nouveaux chemins ne sont pas tous des noms basques : exemple chemin Paquito, chemin Paseo.*

*Pourquoi ne pas avoir harmonisé l'ensemble des noms de voies de la commune ? Pourquoi à minima ne pas avoir mis à l'honneur des caractéristiques naturelles ou patrimoniales de la commune ?*

- *Beaucoup d'arbonars rencontrent des difficultés à réaliser les changements d'adresse auprès des différents services de l'administration, le site unique du service public conseillé ne fonctionnant que très partiellement.*

*Allez-vous mettre en place des aides administratives aux arbonars qui en ont besoin ?*

18h32 Arrivée de Zigor GOIEASKOETXEA

Madame la Maire remercie Mme Bleiker pour tout le travail effectué.

Madame Bleiker explique que les noms ont été choisis parmi des instruments de musique anciens basque, où par le nom de rue donné par les « anciens », ou les noms de maison, de cours d'eau, de lieu-dit, ...

Monsieur GOIEASKOETXEA trouve que notre traduction est irrespectueuse de la langue basque.

Madame la Maire regrette certaines fautes mais que malheureusement il fallait nous les indiquer lors de la délibération de 2023 et non après la pose des panneaux.

Madame Bleiker indique que toutes les formalités sont indiquées dans le dernier journal. Si des personnes ont besoin d'aide pour déclarer ce changement il existe les maisons France service qui ont des permanences et où nous sommes très bien reçu. Mme Bleiker fait également des permanences régulièrement en mairie.

Monsieur GOIEASKOETXEA regrette le manque de sérieux de la part de la commune.

Madame la Maire contredit en indiquant que l'évocation d'un manque de sérieux n'est pas acceptable pour les conseillers et les agents autour de la table, tous très investis.

Monsieur GOIEASKOETXEA indique que la commune n'a pas de respect pour la langue basque, et que le bulletin c'est la seule chose qui est faite et 2 fois par an.

Madame la Maire répond que toutes les communes ne font même pas le bulletin en basque.

## 2. Enfance

- *Est-il prévu une enquête de satisfaction au sujet de la micro-crèche privée ?*
- *Quelle sera l'adresse de la future crèche à construire (bulletin municipal de Janvier) ?*
- *Les parents souhaitent un centre aéré pour les périodes de vacances scolaires. Qu'allez-vous mettre en place ?*
- *Plus globalement, il y a des inquiétudes quant à la place que concède la commune à sa jeunesse dans son action. Les jeunes arbonar sont ils condamnés à faire leur vie extrascolaire dans les communes voisines ?*

Madame la Maire remercie Mme Peigneguy pour son investissement

L'évaluation est faite directement par Céleste.

Les futurs locaux se situeront dans ceux de l'ancienne école.

Pour les activités extrascolaires, le choix avait été fait de la complémentarité entre les communes afin de compléter l'offre existante.

## 3. Vie du village

- *Club des anciens*  
*Avez-vous l'intention de réanimer le club des anciens ?*
- *Pourquoi n'est-il rien prévu pour la fête de la musique ?*
- *Le lien social est un élément essentiel dans la vie d'un village. Malheureusement, faute d'initiatives en dehors de celles que les associations essaient de proposer, les arbonar ne font que se croiser créant de la distance et rendant l'intégration des nouveaux arrivants plus difficile. Qu'avez-vous prévu pour inverser cette tendance ?*

Madame la Maire remercie Mr Tellechea pour son investissement

Monsieur Tellechea commence par dire un grand merci à toutes les associations d'Arbonne, avec un bravo particulier à Arantzola pour l'organisation et le succès de la Korrika.

Pour les anciens : on aide au maximum mais nous ne sommes pas une association. Par contre, nous serons présents pour les aider si besoin. La mairie organise le repas des anciens, la distribution de chocolat, ...

Nous avons organisé en 2023 des événements qui ont rassemblé beaucoup de personnes et de tout âge, sans oublier la réhabilitation du bil toki, véritable lieu de rencontre.

Pour rappel, il y a le 7 avril, le carnaval de l'école St Laurent.

Nous avons essayé d'organiser la fête de la musique, un cinéma de plein air mais n'avons pas eu de succès.

Il y a aujourd'hui le portage des repas pour les anciens, qui connaît un véritable succès.

## 4. Voirie

- *Les croix gammées peintes au sol sur la RD 255 et le chemin Peitaenia seront-elles enfin effacées ? Cela ne vous choque-t-il pas qu'elles soient toujours là depuis plusieurs semaines ?*
- *Les trottoirs sur la RD 255 sont parfois glissants et partiellement obstrués par les haies, que prévoyez-vous pour y remédier ?*

Madame la Maire remercie Mr Eustache et Mr Durroty pour leur investissement

Monsieur Eustache précise qu'elles ne sont pas faciles à trouver et que nous l'avons appris par vos questions. Il précise également qu'il serait plus simple de faire remonter directement ces demandes aux services techniques, ou signaler un panneau diffamatoire, un graffiti sur une propriété privée, un affichage sauvage, et ne pas attendre un conseil municipal pour le signaler.

En ce qui concerne les haies, nous avons fait des courriers régulièrement, certains propriétaires ont déjà réagi, d'autres mettent plus de temps.

Monsieur Durroty intervient sur le sujet des tags et autres dégradations, il signale qu'un jeune a été interpellé, et espère que ça va les calmer.

5. Collecte des déchets

*Pouvez-vous faire un premier bilan du nouveau système de collecte des déchets pour les arbonars qui l'utilisent ?*

Madame la Maire remercie M Allegrotti pour son investissement

La distribution des bacs s'est effectuée, pour la plupart, courant janvier et nous avons des retours positifs sur la mise en place de ce tri.

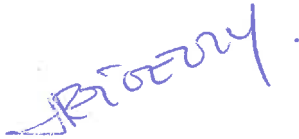
Il n'y a pas encore les PAV, que nous attendons dans l'année, mais n'avons pas de vision sur la signature du marché de l'agglo pour la mise en place de ceux-ci.

Une évaluation sera faite après quelques mois de fonctionnement sur la totalité de la commune.

Arrivée 18h57 de Madame KONSTANTINOVITCH

Fin 18h58

La secrétaire de séance  
Jacqueline Peigneguy



Madame la Maire  
Marie-José MIALOCQ

